



Demander un logement : 6 étapes

15 janvier - 30 avril
2010

Etape 1 : Je présente une demande de logement

- Entre le 15 janvier et le 30 avril 2010, je constitue un Dossier Social Étudiant sur Internet
- J'optimise mes chances d'obtenir un logement en **cochant la case "Tout logement à Paris"** comme dernier vœu
- Je retourne le dossier au Crous
- Je prends connaissance des conditions d'admission du Crous de Paris

Fin juin

Etape 2 : Mon dossier est admissible

- Je reçois une proposition de logement
- Celle-ci est valable dans la limite des places disponibles
- Cette proposition doit être confirmée dans les 8 jours

Mi-juillet

Etape 3 : Je confirme ma demande pour réserver un logement

- J'envoie un chèque de réservation au centre de gestion (à l'adresse de l'accueil et renseignements de la résidence proposée - cf. www.crous-paris.fr, rubrique "Vous loger")
- Je pense à noter au dos du chèque mon nom, mon numéro de dossier ainsi que le nom de la résidence qui m'est proposée

Fin août

Etape 4 : Je prépare mon dossier d'entrée en résidence

- une caution, un dépôt de garantie et le paiement du 1er mois de loyer seront indispensables
- je souscris un contrat Locapass qui est une solution pour la caution et le dépôt de garantie

Etape 5 : J'informe le centre de gestion de la résidence de ma date d'arrivée

Fin août - début
septembre

Etape 6 : Je rentre en résidence

- Je signe le règlement de vie en résidence
- Je signe le bail de location
- Je constitue mon dossier d'aide au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)